

Sermaize les Bains, le 4 mars 2015

Le Conseil Communautaire se réunira à Sermaize les Bains- salle annexe **le 11 mars 2015** à vingt heures trente.

Ordre du jour :

- **Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2014 - M49**
- **Affectations du résultat**
- **Budget unique 2014 : Assainissement**
- **Concours du receveur communautaire: attribution d'indemnités**
- **Mutualisation : approbation du rapport**
- **Questions diverses**

Le Président,

Joël CHANTEREAUX



Par suite d'une convocation en date du 04 mars 2015, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à Sermaize les Bains le 11 mars 2015 à 20h30 sous la présidence de Monsieur CHANTEREAUX Joël. La majorité des membres en exercice étant présents, ils peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers :

En exercice : 22
Présents : 13
Votants : 15

Etaient présents : Jacques-Vianney ANGO
– Marc AUBRY- Christine AUBRY-
Richard BURDAL - Joël
CHANTEREAUX – Claude DOYEN –
Thierry FARGETTE- Michèle GILLET –
Denise GUERIN – Sylviane HUSSON-
Pierre LE GUILLOU – Gisèle PEGURRI –
– Jean-Marie SERGENT

Etaient excusés : Jean-François LAKOMY
–Mélanie BRANCOURT - Olivier
GORIUS- Franck GRESLON- Martine
MILLOT (pouvoir à Monsieur
CHANTEREAUX) - Françoise PEROT
(pouvoir Monsieur FARGETTE) –Jérôme
ROUSSEL-Claude SCHEMITTE

Etait absent: Pierre-Marie
DELABORDE

Madame GUERIN a été élue secrétaire de séance.

Le Président fait procéder à la lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Le procès-verbal est approuvé par le Conseil Communautaire à l'unanimité.

Le Président invite l'Assemblée à examiner les différentes affaires à l'ordre du jour.

N°8/2015 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – M49

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de M. ANGO Jacques, délibérant sur le compte administratif 2014 dressé par le Président Joël CHANTEREAUX, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2014 ; lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
Section de Fonctionnement	Résultat propre à l'exercice 2014	464 471,03	525 098,88	+60627,85
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2014)	75 559,54		-75559,54
	Résultat à affecter			-14 931,69

Section d'investissement	Résultat propre à l'exercice 2014	409 451,41	376 065,77	-33 385,64
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2014)		20 131,63	20131,63
	Solde global d'exécution			- 13 254,01

Restes à réaliser au 31 décembre 2014	Fonctionnement			00
	Investissement			00

TOTAL (Réalizations + Reports)	873 922,44	901 164,65	27 242,21
---------------------------------------	------------	------------	------------------

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portées à titre budgétaire aux différents comptes ;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N°9/2015-AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014 – M 49

Le Conseil de la Communauté de Communes en application de l'article 9 de la loi du 2 Mars 1982 et de l'instruction comptable M4 :

- Après avoir approuvé le compte administratif pour 2014, qui présente un déficit de résultat d'exploitation d'un montant de 14 931,69€ ;
- Constatant que ledit compte administratif fait apparaître :
 - un solde global d'exécution de la section d'investissement de - 13 254,01€
 - soit un besoin de financement de 00 €
- Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2014 et des recettes certaines restant à recevoir à cette même date ;
- Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2015 ;

Décide à l'unanimité, sur proposition du Président, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation au déficit de la section d'exploitation (compte 002) pour 14 931,69 €

- Affectation au déficit de la section d'investissement (compte 001) pour 13 254,01 €

N°10/2015- BUDGET PRIMITIF 2015 – M 49

Après présentation des documents budgétaires, le Conseil de la Communauté de Communes Saulx et Bruxenelle adopte à l'unanimité le budget primitif 2014 "M49" s'équilibrant tant en recettes qu'en dépenses.

N°11/2015- CONCOURS DU RECEVEUR COMMUNAUTAIRE

Attribution d'indemnités

- Vu l'article 97 de la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu le décret 82-979 du 19 novembre 1982 portant application de la loi susmentionnée ;
- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité:

- de demander le concours du receveur communautaire pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

- de prendre acte de l'acceptation du receveur et de lui accorder l'indemnité de conseil au maximum autorisé par l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 précité et sera attribuée à M Yvan DUPUIS, receveur communautaire pour l'ensemble du mandat.

La Mutualisation: lecture du rapport

Le Président laisse la parole à Valentine SMYRNE qui fait lecture du rapport sur la mutualisation et ses enjeux. (Copie jointe au compte rendu)

Un rappel historique est présenté, les compétences de la Communauté de communes saulx et Bruxenelle sont listées.

Une seconde partie détaille l'organisation de la Communauté et de ses communes membres.

Madame HUSSON demande qu'une correction soit faite sur le rapport car elle n'a qu'une secrétaire. La correction est faite immédiatement.

Madame GILLET intervient également car le nombre de ses agents n'est pas correct. Elle demande à ce que le document lui soit envoyée en mairie pour qu'elle corrige les données.

La troisième partie énonce ce qui est mutualisable ou pas du tout et que les élus ne peuvent pas se projeter sur le long terme car le devenir de la communauté est encore incertain.

Valentine précise qu'un avis doit être donné par chaque conseil municipal.

Ce document sera transmis à chaque mairie.

Questions diverses:

1/ OPAH

Valentine SMYRNE fait un point financier sur l'OPAH NORD EST terminée en juillet 2014 et la nouvelle OPAH Est vitryat.

La nouvelle opération a démarrée en février 2015. A l'heure actuelle, un déficit de 20 000€ est retranscrit dans le tableau présenté.

Un rappel pour la 4eme année de l'opah nord est doit être fait à la CC cotes de champagne et saulx et une demande de subvention pour la 5eme année doit être envoyée.

2/PAVE- ADAP'H

Le Président et sa directrice des services informent l'assemblée que des rendez-vous sont pris pour rencontrer des bureaux d'étude.

Valentine SMYRNE a rendez-vous avec bureau Veritas le vendredi 13 mars.

Elle propose aux maires de venir à une rencontre avec un bureau d'étude le 31 mars à 19h il vient se présenter et expliquer la réglementation en la matière.

Monsieur ANGO intervient pour faire un point sur le site internet et la gazette.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22h40

Le Président,

Joël CHANTEREAUX

Les membres du Conseil Communautaire :

Jacques Vianney ANGO		Christine AUBRY	
Marc AUBRY		Mélanie BRANCOURT	excusée
Richard BURDAL		Pierre-Marie DELABORDE	Absent
Claude DOYEN		Thierry FARGETTE	
Michèle GILLET		Olivier GORIUS	excusé
Franck GRESLON	excusé	Denise GUERIN	
Sylviane HUSSON		Jean-François LAKOMY	Excusé
Pierre LE GUILLOU		Martine MILLOT	Excusée
Gisèle PEGURRI		Françoise PEROT	Excusée
Jérôme ROUSSEL	excusé	Claude SCHEMITTE	Excusé
Jean-Marie SERGENT			